



VetAgro Sup

Etude sur les Projets Alimentaires Territoriaux

17 septembre 2015

Céline TALARCZYK,
Elève ingénieur Vetagro-Sup

Contexte de l'Etude

- Commanditaire: DRAAF Auvergne
- Missions:
 - ❖ Identifier les initiatives s'apparentant à des Projets Alimentaires Territoriaux en Auvergne et sur les autres territoires
 - ❖ Analyser ces initiatives: motivations, enjeux, clés de la réussite, difficultés rencontrées
 - ❖ Sensibiliser et informer les acteurs pour favoriser la mise en place de PAT

La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt d'octobre 2014 a introduit une nouvelle notion, celle de Projet Alimentaire Territorial (PAT). Pour répondre aux sollicitations et aux interrogations de nombreux acteurs, la DRAAF Auvergne a souhaité mener une étude plus précise sur cette notion. Elle a donc proposé un stage de 6 mois qui comprenait 3 principales missions. La première consistait à repérer dans la région (et aussi de façon plus grossière en France) des initiatives territoriales qui pouvaient s'apparenter à des PAT, comme définis par la Loi. Puis, à partir de l'analyse des projets identifiés, il s'agissait d'identifier les difficultés rencontrées par les acteurs et les leviers permettant de faciliter la mise en place d'un PAT. Ces éléments devaient figurer au sein d'un guide diffusable auprès des acteurs souhaitant développer des PAT. Ce guide, ainsi que le colloque, visent à informer et à sensibiliser les acteurs pouvant être concernés par un PAT afin de favoriser leur mise en place.

Organisation de l'exposé

- Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial?
- Des PAT en Auvergne?

La présentation se déroulera en trois temps: En premier lieu, la notion de Projet Alimentaire Territorial sera présentée et définie plus précisément. Puis, il s'agira de faire un état des lieux de la situation en Auvergne et d'examiner les éléments qui font défaut à certains projets alimentaires pour constituer de réels PAT. Enfin, pour répondre aux difficultés que rencontrent certains acteurs, plusieurs leviers pouvant favoriser la mise en place de PAT seront mis en avant.

Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial?

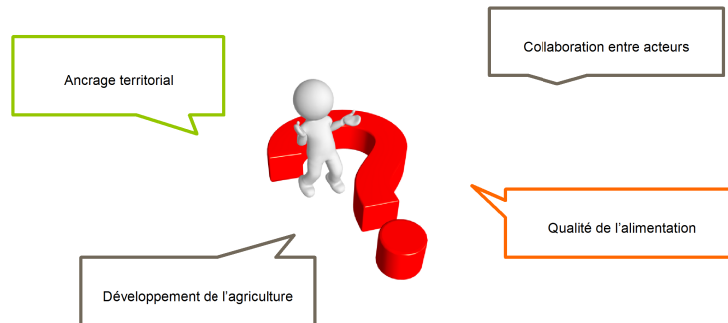
Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014

« Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable, définis à l'article L. 111-2-1 du présent code, peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. »

Le PAT est une notion qui a été introduite pour la première fois dans la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014.

L'article qui présente cette notion stipule que les PAT doivent répondre aux enjeux portés par deux types de documents: le Programme National pour l'Alimentation et le Plan régional de l'Agriculture Durable. Il stipule également que les PAT visent à « rapprocher producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs » dans le but de développer l'agriculture et favoriser la qualité de l'alimentation.

Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial?



Plusieurs éléments ressortent de cet article:

- l'ancrage territorial
- La nécessité de collaboration entre acteurs
- L'enjeu de développement de l'agriculture
- Et celui de l'amélioration de la qualité de l'alimentation.

Cependant, aucun décret d'application ne vient préciser les modalités de mise en place de ces PAT: ce concept reste donc très flou pour les acteurs de terrain.



De plus, certaines initiatives locales conjuguent déjà les éléments cités par l'article (ancrage territorial, coopération entre acteurs, souci de la qualité de notre alimentation, enjeu de maintien de l'agriculture locale): les magasins de producteurs, l'introduction de produits locaux dans les cantines, le développement de l'agro-tourisme, la création d'AMAP, le développement de marques pour valoriser les productions locales, la mise en place de mesures pour préserver le foncier agricole ou encore le développement de programme d'éducation à l'alimentation pour la jeunesse.

La liste n'est pas exhaustive car de multiples initiatives, toutes plus innovantes les unes que les autres, se développent sur les territoires. Le problème est là car les acteurs sont force de proposition sur cette thématique mais ne coordonnent pas souvent leurs actions. Or, les enjeux auxquels nous devons répondre ont une importance cruciale pour notre économie locale, la population et notre environnement. Il s'agit d'assurer:

- Le maintien de l'agriculture locale et la structuration des filières
- Le changement de nos habitudes alimentaires pour favoriser une production et une consommation plus durables
- L'accès à une alimentation saine, de qualité et en quantité suffisante pour tous

Il est impossible de répondre à ces enjeux par des actions ponctuelles ou limitées à certaines catégories d'acteurs. C'est pour cela qu'il est primordiale de coordonner toutes ces initiatives locales pour enfin trouver des réponses innovantes aux difficultés que rencontrent les acteurs locaux. C'est ce que le PAT permet de faire. Son objectif est d'articuler les actions des différents acteurs dans le cadre d'une stratégie globale et transversale qui réponde aux enjeux des territoires.

Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial?

Les 6 grands principes d'un PAT:

- ❑ L'ancrage territorial
- ❑ La collaboration entre acteurs diversifiés



Ainsi, l'étude a dégagé 6 grands principes que devraient posséder un PAT.

Le premier est l'ancrage territorial: il s'agit de définir une stratégie à l'initiative des acteurs locaux et pour les acteurs locaux. Plus précisément, cette stratégie doit répondre à l'enjeu de maintien de l'agriculture locale et de la transformation des produits locaux, ainsi que de développement de la consommation de produits locaux.

Le second principe est la collaboration entre acteurs diversifiés. La question est: quels acteurs peuvent être impliqués dans un PAT.



6 principales catégories d'acteurs peuvent être impliqués

- **Les collectivités territoriales:** communes, communautés de communes, région, département. Il n'y a pas d'échelles plus appropriées que d'autres pour mettre en place un PAT. Chaque échelle possède des compétences qui permettent de répondre aux enjeux d'un PAT: l'objectif est de combiner et d'articuler toutes ces compétences et savoir-faire au service d'un projet territorial.
- **Les producteurs et transformateurs :** les producteurs de façon individuelle ou leurs groupements, coopératives, artisans, industries agro-alimentaires...
- **Les Organismes de distribution et de commercialisation:** les établissements de restauration collective (scolaires ou non), les restaurants, les marchés de plein vent, vente directe, AMAP, magasins de producteurs, grande et moyenne distribution, les négociants et grossistes, plateformes d'achats...
- **Les consommateurs:** les citoyens lambda ou les associations de consommateurs, ou d'aide alimentaire
- **Les Services de l'Etat et autres structures publiques accompagnatrices:** PNR, Pays, DRAAF, DREAL, ARS, DDT,
- **Les Organismes de développement et de recherche:** institut de recherche, associations locales, CIVAM, chambres consulaires

La participation des acteurs cités dépend bien sûr des territoires, des alliances locales, de la motivation des acteurs...

Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial?

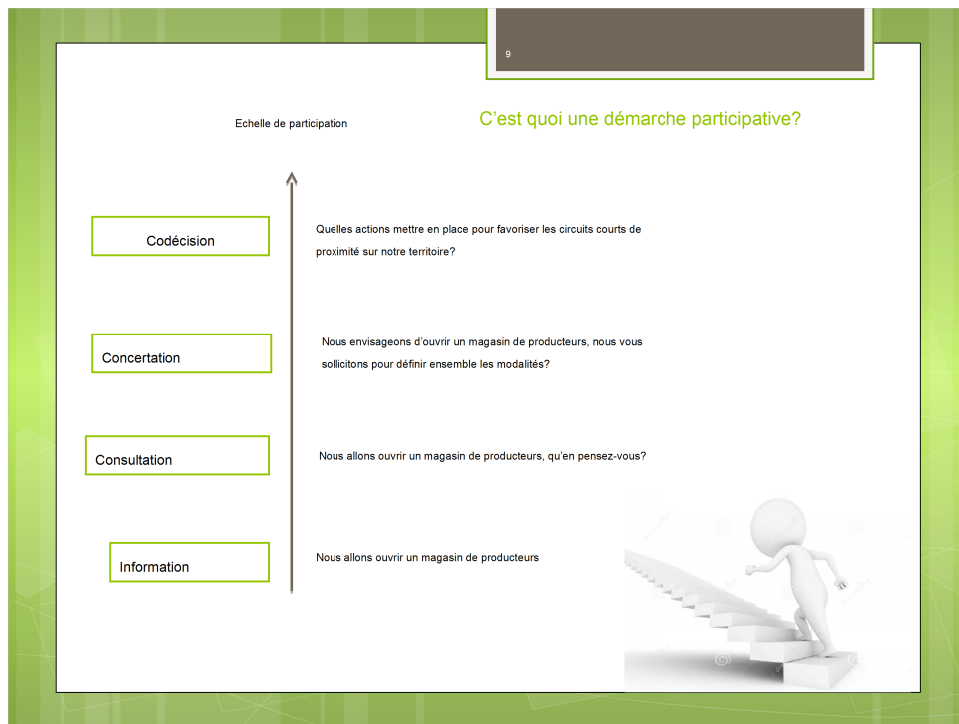
Les 6 grands principes d'un PAT:

- ☐ L'ancrage territorial
- ☐ La collaboration entre acteurs diversifiés
- ☐ Une démarche participative

C'est quoi une démarche participative?



Le projet doit associer des acteurs diversifiés dans une démarche participative. Qu'est-ce que cela implique?



Nous pouvons distinguer 4 modalités de participation.

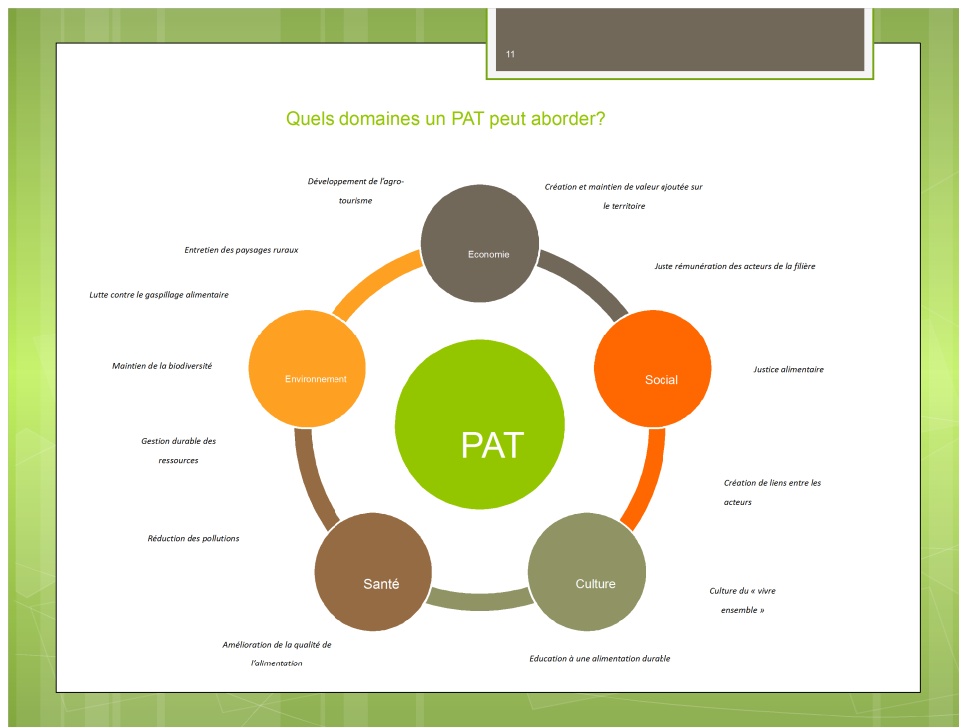
- La première est l'**information**. Il s'agit d'un flux d'information allant de la personne décideur jusqu'à la personne cible. Dans l'exemple d'un projet de création d'un magasin de producteurs, il s'agirait pour l'acteur décideur de dire aux acteurs concernés: « Nous allons ouvrir un magasin de producteurs »
- La seconde est la **consultation**. Ici, le flux d'information est bidirectionnel entre l'acteur décideur et l'acteur cible, lequel est sollicité pour donner un avis. Concrètement, l'acteur décideur dirait aux acteurs cibles: « Nous allons ouvrir un magasin de producteurs, qu'en pensez-vous? »
- La troisième modalité est la **concertation**: Nous envisageons d'ouvrir un magasin de producteurs, nous vous sollicitons pour définir ensemble les modalités? A partir de cette étape, les acteurs commencent à « projeter ensemble » ce qui implique des échanges et des adaptations de la part de chaque partie prenante.
- La dernière étape est celle de la **co-décision**. A cette étape, il n'y a plus d'acteur décideur et d'acteurs cibles. Le pouvoir et l'expertise sont partagés et il s'agit de décider ensemble. C'est ce vers quoi doit tendre un PAT.

Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial?

Les 6 grands principes d'un PAT:

- ☐ L'ancrage territorial
- ☐ La collaboration entre acteurs diversifiés
- ☐ Une démarche participative
- ☐ Une approche transversale

Le PAT doit avoir une approche transversale.



5 domaines en particulier peuvent être abordés:

- l'Economie
- Le Social
- La culture et l'éducation
- La santé
- L'environnement

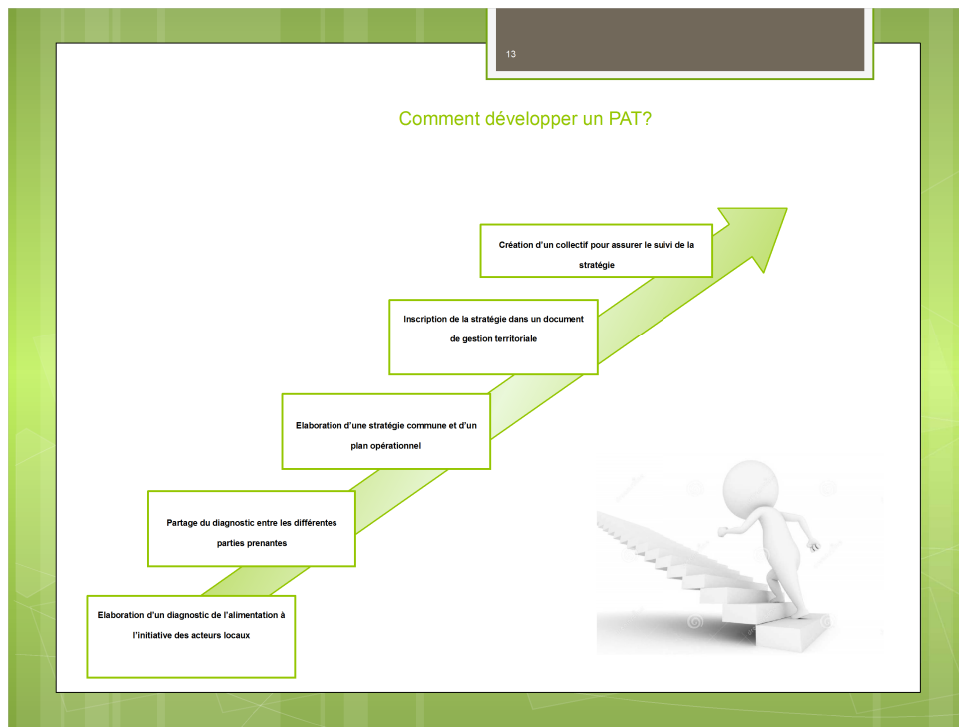
Ces domaines renvoient à des objectifs qui sont tous liés: la Création et le maintien de valeur ajoutée sur le territoire peut permettre une meilleure rémunération des acteurs des filières, ce qui renvoie à des enjeux de justice sociale mais aussi de justice alimentaire (le droit de chacun de disposer d'une alimentation saine, de qualité et en quantité satisfaisante). Au niveau social, l'alimentation comme facteur d'identité pourrait fédérer et permettre de créer des liens entre les acteurs locaux et de développer une culture du « Vivre ensemble ». S'agissant de la culture et de l'éducation, il est primordiale d'éduquer la population aux enjeux d'une alimentation de qualité, et de ses effets sur la santé et sur l'environnement. La réduction des pollutions, Une meilleure gestion de nos ressources, le maintien de la biodiversité et la lutte contre le gaspillage alimentaire sont des objectifs à atteindre pour permettre l'entretien des paysages ruraux (agro-tourisme) et le maintien des activités économiques.

Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial?

Les 6 grands principes d'un PAT:

- ☐ L'ancrage territorial
- ☐ La collaboration entre acteurs diversifiés
- ☐ Une démarche participative
- ☐ Une approche transversale
- ☐ Une démarche pérenne fondée sur un diagnostic de l'alimentation

La démarche doit présenter une certaine organisation et une certaine ossature permettant d'assurer théoriquement sa pérennité.



Tout d'abord, le PAT doit se fonder sur un **diagnostic global de l'alimentation**

qui permet d'évaluer les attentes et les contraintes du bassin de vie et du bassin de production, mais aussi de déterminer les liens existants et potentiels entre ces deux entités. A l'initiative des acteurs locaux, il peut fédérer, favoriser les échanges entre les différents acteurs et même participer à la création d'une dynamique collective. C'est pourquoi le **diagnostic doit être partagé** entre les acteurs faisant partie du système alimentaire local.

De plus, pour qu'un diagnostic débouche sur une véritable avancée pour le territoire, il est nécessaire d'**élaborer de façon concertée une stratégie et un plan d'actions opérationnels**. L'inscription de cette stratégie dans un document de gestion territoriale permet d'affirmer les valeurs et les orientations prises par les signataires, de définir clairement le projet et ses objectifs et d'assurer la cohérence entre les différentes politiques mises en œuvre. Le projet peut s'appuyer sur des documents existants, comme le projet de territoire ou l'Agenda 21 ou des documents d'urbanisme dont les orientations sont programmées à moyen terme. L'objectif est de s'affranchir des changements de dynamiques induits par les changements d'équipe.

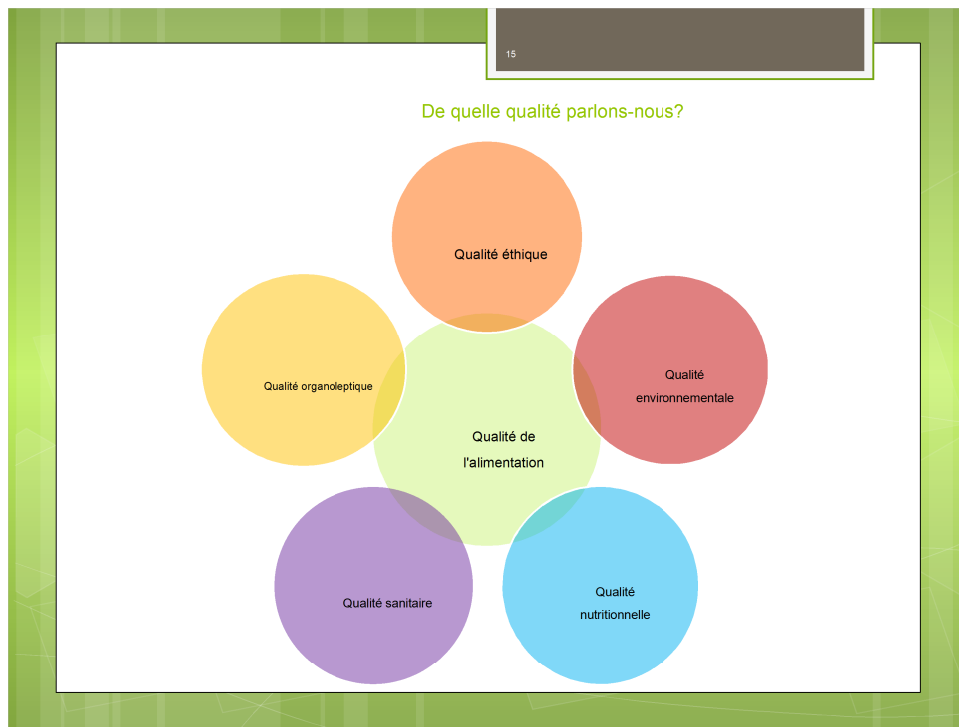
Le **suivi du PAT** peut être réalisé par la création d'un collectif dont l'engagement et les ambitions peuvent figurer dans un document qui peut prendre la forme d'un contrat.

Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial?

Les 6 grands principes d'un PAT:

- ☐ L'ancrage territorial
- ☐ La collaboration entre acteurs diversifiés
- ☐ Une démarche participative
- ☐ Une approche transversale
- ☐ Une démarche pérenne fondée sur un diagnostic de l'alimentation
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'alimentation

Enfin, le PAT, et ce qui rend son approche spécifique et ce qui le distingue des autres projets de territoires, doit répondre à l'enjeu d'amélioration de la qualité de l'alimentation.



Nous pouvons distinguer 5 dimensions liées à la qualité de l'alimentation.

- **La qualité nutritionnelle**, soit la capacité des apports alimentaires à répondre à nos besoins journaliers. Le PAT, en incluant une réflexion dans le domaine de la santé, mais aussi de l'éducation peut répondre à cet enjeu en informant et en sensibilisant la population aux bienfaits d'une alimentation variée et équilibrée.
- **La qualité sanitaire** : c'est-à-dire l'ensemble des propriétés et des caractéristiques des produits alimentaires qui leur confèrent des garanties de salubrité et de sécurité. Un PAT peut viser une totale transparence des conditions de production vis-à-vis des consommateurs et optimiser la sécurité alimentaire des produits (productions sans OGM, bio, traçabilité parfaite des ingrédients achetés...).
- **La qualité organoleptique** : La qualité organoleptique fait référence aux propriétés sensorielles d'un produit (goût, odeur, aspect, couleur, consistance). Les produits locaux sont souvent associés à leurs qualités gustatives puisque leur fraîcheur garantit une meilleure conservation de leurs propriétés sensorielles. Un PAT peut choisir de mettre en avant cette dimension de la qualité même si la qualité organoleptique est très subjective.
- **La qualité environnementale** : Elle renvoie à l'impact de la production de l'aliment sur son environnement naturel. La mise en place d'un PAT doit permettre de minimiser les externalités négatives de la production et de la consommation de produits.
- **La qualité éthique** : Acheter des produits locaux est la garantie d'un achat responsable qui permet de soutenir une économie locale et sociale. Les PAT peuvent donc chercher à promouvoir les productions locales par différents signes distinctifs différenciant les produits par leur origine.

Des PAT en Auvergne?



Initiatives alimentaires identifiées en Auvergne

Non, mais de nombreuses initiatives dont certaines pourraient évoluer en PAT

L'Auvergne ne présente aucun PAT pour le moment mais de nombreuses initiatives en faveur d'une alimentation durable, ont été identifiées, et certaines pourraient bien devenir des PAT.

Présentation du guide

- Pour favoriser la mise en place de PAT en Auvergne, mise à disposition par la DRAAF d'un guide

- Contenu:

- ▢ Un itinéraire méthodologique

- ▢ Illustré par des expériences auvergnates ou plus largement françaises

- ▢ Des outils permettant d'accéder à des financements

Conclusion

- Dans un contexte de crise nationale de l'élevage, une forte **attente** de la part des différents acteurs du système alimentaire
- Tous les éléments réunis en Auvergne pour favoriser la mise en place de PAT:
 - ▢ Des acteurs motivés et ceci à toutes les échelles
 - ▢ Des outils et des financements mobilisables

En conclusion, cette étude a mis en avant la forte demande des acteurs locaux, qui dans un contexte de crise nationale de l'élevage, cherchent des solutions concrètes pour favoriser des changements durables sur leur territoire.

Même si les projets identifiés sont confrontés à certaines difficultés qui les empêchent aujourd'hui d'évoluer en PAT, j'ai pu constater une forte motivation des acteurs, et ceci à toutes les échelles. Au niveau régional, départemental ou même intercommunale, les acteurs mobilisent leurs compétences pour faire avancer la dynamique et proposer des solutions concrètes aux acteurs, notamment des outils et des financements mobilisables pour des Projets Alimentaires Territoriaux. Pour ne citer qu'un exemple et parce qu'il s'est impliqué dès le départ dans l'étude, le Conseil Régional, via les fonds FEADER, et en particulier Leader, tend à favoriser la coopération entre acteurs et accompagne les dynamiques locales pour promouvoir les filières locales de qualité en Auvergne. L'intervention de M. Bossard en fin de journée et leur participation dans les ateliers permettront de présenter leurs différentes démarches.

D'ailleurs, pour leur implication dans l'organisation de cette journée, je voudrais remercier le Conseil régional, et en particulier Lydie Charderon, qui m'a accompagnée tout au long de mon stage. Bien sûr, je voudrais remercier la DRAAF, qui a permis cette étude et qui m'a donné les moyens nécessaires à sa réalisation. Je voudrais également remercier tout particulièrement les membres du Comité de pilotage de ce stage et en particulier Salma Loudiyi, Camille Billom, Céline Porcheron d'Anis Etoilé, Mr Paulet, Elodie Coudert de la FR CIVAM.... Enfin, merci à tous les acteurs que j'ai rencontrés et qui ont accepté de témoigner aujourd'hui

Merci de votre attention

Des questions?

